



La garde d'un bébé de 6 mois

Par **Leolie**, le **13/08/2020** à **11:03**

Bonjour, je me sépare de mon conjoint. On ne vit plus ensemble depuis un mois. On a un bébé de 6 mois qui est resté avec moi dans la maison de mon conjoint. Il vient le voir régulièrement. A-t-il le droit d'exiger que le bébé passe plusieurs jours et nuits chez lui? Il ne participe pas aux soins quotidiens depuis longtemps. Le bébé était prématuré et est très attaché à moi. J'ai peur que mon absence pendant plusieurs jours peut traumatiser mon enfant.

Par **youris**, le **13/08/2020** à **11:22**

bonjour,

juridiquement le père a les mêmes droits et obligations que la mère sur leur enfant.

en cas de désaccord, il vous faudra saisir le juge aux affaires familiales pour déterminer les droits de garde de chaque parent.

en plus si vous vivez dans la maison de votre conjoint, il a le droit d'y venir et/ou de vous demander un loyer.

vous pensez que l'absence du père ne peut pas traumatiser votre enfant ?

C'est surtout la séparation des parents qui peut traumatiser un bébé, mais il faut y penser avant la séparation.

salutations

Par **Leolie**, le **13/08/2020** à **11:41**

Merci pour votre réponse. Le père vient quasiment chaque jour et je l'encourage à passer du temps avec son fils. Évidemment que un enfant a besoin de deux parents. Mais priver le bébé pendant deux jours de sa maman me semble tout à fait traumatisant.

Par **youris**, le **13/08/2020** à **11:47**

mais priver le bébé de son père pendant 2 jours ne vous semble pas traumatisant ?

Par **Leolie**, le **13/08/2020** à **13:30**

Mais je pensais que c'était clair qu'il peut le voir autant qu'il le souhaite. J'aurais aimé avoir une réponse claire et sans l'opinion de l'auteur.

Par **youris**, le **13/08/2020** à **13:34**

ma réponse était claire, le père a autant de droits que la mère et si vous n'êtes pas d'accord avec le père, vous saisissez le JAF.